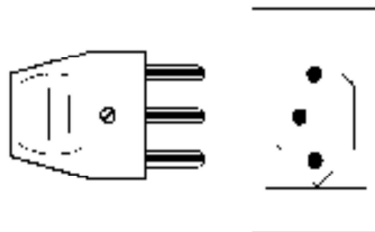
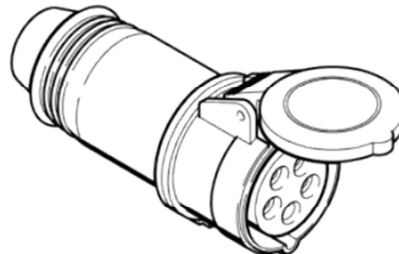


DIRECTIVES POUR LA FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE LORS DE MANIFESTATIONS

- 1) Seules les installations en bon état et conformes aux normes "ASE" seront mise en service.
- 2) Les preneurs se conformeront aux directives des services communaux compétents (021/804.96.80).
- 3) Le matériel de raccordement, tel que câbles, rallonges, sera suffisamment long, afin de permettre sa connexion sur les points de distribution. **Les enrouleurs seront complètement déroulés.**
- 4) L'encaissement des "taxes de raccordement" sera effectué par la Direction IEEP ou de POLICE.

Type de prises à disposition sur nos coffrets de distribution

POUR DES RACCORDEMENTS DE 10 à 63 A.



Plug Type J



Pour des besoins supérieurs : raccordement fixe sur bornes

Demande de raccordement électrique temporaire (manifestation)

Nom/Prénom – Raison sociale :

Adresse : NPA/Localité :

N° de tél : N° :

Date d'arrivée : à environ heures.

Date de départ : à environ heures.

Genre d'exploitation :
.....

Raccordement électrique : Ampères :Volts :

Remarques :
.....
.....

Lieu et date : Signature :